

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE
DE LA BAIE DU COTENTIN
du Lundi 14 janvier 2019 – 16h00

PROCES-VERBAL



L'an deux mil dix-neuf, le quatorze janvier à seize heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Xavier GRAWITZ.

Nombre de membres :	71	Etaients présents : D. HAMCHIN, P. LECONTE, G. FOUCHER, Y. POISSON, A. SCALLE, K. DUPONT, J.L. JOUGLET, M. JOURDAN, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, I. BASNEVILLE, A.F. FOSSARD, X. GRAWITZ, V. DUBOURG, M. LE GOFF, J. LEMAÎTRE, J.P. LHONNEUR, J. MICLOT, C. SUAREZ, P. THOMINE, P. VIOLETTE, D. CORNIERE, M. JEAN, F. LESACHEY, C. KERVEDEC, V. BLANDIN, A. BOUFFARD, J.C. HAIZE, M.C. METTE, H. LHONNEUR, P. CATHERINE, C. CHANTREUIL, C. MARIE, M.H. PERROTTE, P. AUBRIL, M. HAIZE, S. DEBEAUPTE, L. FAUNY, J. MAILLARD, M. BOURDET, M. NEEL, C. DE VALLAVIEILLE, H. MILET, J. QUETIER, S. VOISIN, J.P. JACQUET, J. LAURENT, R. DUJARDIN, M. DEGRUGILLIER, J.P. TRAVERT.
Nombre de membres présents :	50	
Nombre de membres votants :	55	
Date de convocation :	10/01/2019	
Date d'affichage du procès-verbal :		Absents représentés : J.M. DARTHENAY donne procuration à J.C. HAIZE, N. LEGASTELOIS donne procuration à M. LE GOFF, H. AUTARD DE BRAGARD donne procuration à R. DUJARDIN, A. LANGLOIS donne procuration à J.P. JACQUET, S. MARAIS donne procuration à J. QUETIER.
Numéro de délibération :	775-2019-01-14	Absents excusés : G. DONGE, M. LEBLANC, O. OSMONT, C. FREMONT, V. LETOURNEUR, M. GIOVANONE, R. BROTON, O. DESHEULLES, S. LA DUNE, B. JOSSET, B. MARIE, F. BEROT, D. GIOT, C. MAURER, B. NOEL, G. GUIOC.

1 - Economie / Développement

Contrat de territoire 2016-2019 : Validation de la convention annuelle 2019 (Annexe 1)

Le Président rappelle que le contrat de territoire 2016-2019 a été validé lors du conseil communautaire du 26 mai 2016.

Ci-dessous, le projet retenu et inscrit au contrat de territoire au titre de l'année 2019 :

Maitre d'ouvrage	Libellé de l'opération	Service métier instructeur au Conseil départemental	Montant des dépenses éligibles (HT)	Dates prévisionnelles de début et fin des travaux	Subventions et montant des éventuelles réductions de recettes	Taux d'intervention du conseil départemental
Commune de PICAUVILLE	Regroupement écoles primaire et maternelle en un site unique à Picauville	Service jeunesse et sports	3 884 084 €	Maîtrise d'œuvre en cours Autorisation de début d'opération donnée le 27 novembre 2018 Lancement AO avril 2019 / travaux octobre 2019	DETR	26 % plafonné à 676 607 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- valident la convention financière annuelle 2019 ci-annexée,
- autorisent le Président à signer cette convention.

2 - Demande de DETR pour la construction d'un restaurant scolaire à Picauville

Monsieur le Président rappelle que la commune de Picauville dispose actuellement de 3 sites scolaires :

- l'école maternelle : rue du Petit Rouchet (bâtiment construit en 1987, extension en 1998),
- l'école élémentaire implantée sur 2 sites : rue de l'Eglise, situés de chaque côté de la route et distants de 130mètres (ancienne école des garçons et ancienne école des filles)
- la cantine : rue de l'Eglise à côté de l'école élémentaire :
 - un ancien bâtiment
 - un modulaire mis en place par l'ancienne Communauté de Communes de Sainte Mère Eglise

La distance entre l'école maternelle et les écoles élémentaires en voiture est d'environ 1,4 km ce qui oblige quotidiennement à assurer le transport des élèves demi-pensionnaires vers l'unique site de restauration scolaire.

Afin notamment d'améliorer la gestion quotidienne de ces établissements scolaires, la commune de Picauville a décidé de construire une nouvelle école sur un site unique. Dès lors, ce regroupement engendre la construction d'un restaurant scolaire à Picauville. Par ailleurs, il est rappelé que l'exercice de la compétence « restauration scolaire » est confié à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin (CCBDC).

Objectifs du projet :

- Créer un seul groupe scolaire regroupant les classes de maternelles et d'élémentaires avec une restauration scolaire sur le même site,
- Assurer des meilleures conditions de travail aux enseignants,
- Accueillir les enfants dans de meilleures conditions.

Avantages attendus :

- Construction sur le site des infrastructures sportives et rapprochement de la médiathèque,
- Economie d'énergie, de temps et des coûts,
- Un seul arrêt pour les parents d'élèves ainsi que pour le transport scolaire afin de renforcer la sécurité,
- Améliorer l'action de l'équipe pédagogique avec un rapprochement école maternelle et élémentaire,
- Suppression du déplacement en car des enfants de maternelle pour la cantine,
- Faciliter la gestion de la garderie périscolaire (matin et soir),
- Une seule cour à surveiller en ce qui concerne l'école élémentaire.

Descriptif de l'investissement :

L'investissement porté par la CCBC concerne la création d'un service de restauration au sein d'un groupe scolaire neuf, de plain-pied. Le groupe scolaire d'une capacité d'accueil de 173 enfants est constitué d'une école maternelle de 63 enfants (4 classes) et d'une école élémentaire de 110 enfants (6 classes).

Plus spécifiquement, la restauration scolaire concerne 120 enfants dont 40 maternels. Deux réfectoires sont prévus au projet :

- un réfectoire dédié aux maternels d'une capacité d'accueil de 40 enfants (d'une surface de 60.06 m²). Un seul service est prévu pour les petits.
- un réfectoire dédié aux élémentaires d'une capacité maximale de 40 enfants (d'une surface de 65.07 m²). Deux services successifs permettront de restaurer tous les enfants d'élémentaires.
- une cuisine d'une surface d'environ 134 m² qui permettra de réaliser des repas sur place,
- une zone pour les livraisons et le stockage des denrées alimentaires,
- un espace réservé aux agents affectés à la restauration.

Coût prévisionnel et plan de financement prévisionnel :

DESIGNATION DES POSTES	HT
Etudes géotechniques	3 832,00 €
Levé topographique	500,00 €
Total € HT Etudes préalables	4 332,00 €
Gros-œuvre - Mur en bauge	75 000,00 €
Charpente structure bois	95 000,00 €
Couverture métallique	48 000,00 €
Bardages métalliques	9 000,00 €
Menuiseries extérieures aluminium	45 300,00 €
Serrurerie	3 600,00 €
Cloisons - Doublages	10 300,00 €
Menuiseries intérieures	19 900,00 €
Plafonds suspendus	23 700,00 €
Revêtements de sols durs / sols souples	56 000,00 €
Peintures	11 000,00 €
Plomberie Chauffage Ventilation	70 000,00 €
Electricité, courants forts et faibles	33 000,00 €
Cuisine	135 000,00 €
Total € HT Bâtiment	634 800,00 €
Terrassements généraux, VRD	16 000,00 €
Espaces verts, clôtures	4 000,00 €
Total € HT VRD, espaces verts, clôtures	20 000,00 €
Maîtrise d'œuvre, bureaux d'études	77 069,96 €
SSI	980,00 €
OPC	8 424,00 €
STD	772,20 €
Signalétique	1 200,00 €

Contrôle technique	1 394,00 €
SPS	565,40 €
Programmistes et AMO	4 963,00 €
Indemnités jury de concours	836,78 €
Indemnités de concours pour 3 candidats	6 720,00 €
Total € HT Honoraires	102 925,34 €
Raccordement à l'égoût	3 200,00 €
Autres frais (publication concours)	2 680,00 €
Total € HT Honoraires	5 880,00 €
Assurance dommage d'ouvrage	7 661,16 €
Frais financiers	non chiffré
Total € HT GENERAL	775 598,50 €

Financement	Montant HT	Taux
Etat – DETR	153 000,00 € (sollicité)	19,73 %
Département (contrat de territoire)	184 721,60 € (notifié)	23,82 %
Sous-total 1 subventions publiques	337 721,60 €	43,55 %
Maître d'ouvrage 20% au minimum - Emprunt	437 876,90 €	56,45 %
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	437 876,90 €	56,45 %
TOTAL	775 598,50 €	100 %

Calendrier :

Le démarrage des travaux est envisagé à compter du 15 juillet 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- approuvent ce projet et son plan de financement prévisionnel tel que présentés,
- autorisent Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR ainsi que toutes les subventions mobilisables pour la réalisation de ce projet.

3 - Urbanisme

Approbation de la carte communale de Baupré révisée

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 18 décembre 2017, le Conseil communautaire de la Baie du Cotentin a décidé la mise en révision de la carte communale de Baupré.

Cette révision avait principalement pour objet d'intégrer dans le secteur constructible de cette carte une bande de terrain située au Nord du secteur désigné en « A », secteur constructible d'activité, actuellement désigné « N » et correspondant pour partie à l'ancienne voie verte.

En effet, l'usine Cargill doit construire une nouvelle voie d'accès à son site pour pouvoir réaliser des travaux sur ses réseaux d'eaux pluviales et de rétention de celles-ci permettant de résoudre des problèmes récurrents de pollution de la rivière « La Judée ».

Il est à noter que le projet de révision a fait l'objet d'une consultation préalable des personnes publiques associées et qu'à ce titre de meilleures justifications ou des modifications ont été apportées au dossier, notamment en ce qui concerne les limites Sud de la zone qui n'avaient été modifiées que par erreur matérielle.

De plus, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers qui s'était autosaisie du dossier a émis sur celui-ci un avis favorable sans observation.

L'enquête publique relative à cette révision s'est déroulée du 22 octobre 2018 au 22 novembre 2018.

Cette enquête a permis de relever une erreur matérielle dans les documents concernant une exploitation agricole de la commune, erreur qui est corrigée dans le dossier final.

La Communauté de Communes a reçu le 26 décembre 2018 le rapport et les conclusions et avis de Monsieur Michel Raimbeault qui avait été nommé commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Caen.

L'avis conclusif de Monsieur Raimbeault est ainsi libellé :

« J'émet un avis favorable à la révision de la Carte Communale de Baupte, Je recommande le maintien d'une haie continue, soit en complétant, soit en densifiant la haie qui subsistera après les travaux, à proximité de la nouvelle voie de desserte. Celle-ci, sans gêner la circulation, intégrera le site industriel dans le paysage. »

Dans le cadre de la consultation préalable des personnes publiques associées, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin avait lui aussi recommandé de préserver la coupure verte existant entre le bourg et les installations industrielles et de maintenir, voire réhabiliter sur certains tronçons la haie existante le long de l'ancienne voie verte.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuvent, conformément au Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L163-4 à L163-8, le dossier de révision de la carte communale de Baupte tel que soumis à enquête publique avec le correctif pour erreur matérielle de l'exploitation agricole qui est classée ICPE,
- demandent à l'entreprise Cargill de prendre en compte dans le cadre de ses travaux la recommandation de Monsieur le commissaire enquêteur concernant la haie le long de la nouvelle voie de desserte,
- soumettent à l'approbation de Monsieur le Préfet de la Manche ce dossier de la carte communale de Baupte révisée.

4 - Finances

Ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget 2019

Monsieur le Président rappelle que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Président précise que l'ouverture anticipée de ces crédits aux budgets ne signifie pas leur réalisation effective ; il s'agit là d'assurer la continuité des paiements en attendant le vote du budget.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de procéder à une ouverture de crédits sur différents budgets afin de pouvoir éventuellement payer, avant le vote du budget primitif, certaines dépenses en section d'investissement.

Monsieur le Président propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements suivantes dans le quart des crédits ouverts aux budgets 2018 pour les budgets suivants :

Sur la base de ces éléments les membres du conseil sont invités à se prononcer sur l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement pour l'exercice 2019 sur les différents budgets tel qu'exposés ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL		
Chap / Articles	Désignation	Vote ouverture 2019
20	Immobilisations incorporelles	228 950,00
202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	89 300,00
2031	Frais d'études	128 400,00
2033	Frais d'insertion	5 250,00
2051	Concessions et droits similaires	6 000,00
204	Subventions d'équipement versées	7 560,00
2041582	Bâtiments et installations	6 000,00
20421	Biens mobiliers, matériel et études	1 560,00
21	Immobilisations corporelles	634 343,00
2111	Terrains nus	5 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	2 860,00
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	358 300,00
2151	Réseaux de voirie	4 875,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00
21538	Autres réseaux	850,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	9 180,00
21751	Réseaux de voirie	200 178,00
2181	Install.générales,agencement & aménagements divers	3 750,00
2182	Matériel de transport	8 900,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	9 250,00
2184	Mobilier	8 780,00
2188	Autres immobilisations corporelles	22 420,00
23	Immobilisations en cours	688 000,00
2313	Constructions	580 900,00
2315	Installation, matériel et outillage techniques	107 100,00
26	Participations et créances ratt. à des particip.	5 590,00
261	Titres de participation	5 590,00
	Total Général	1 564 443,00

Budget annexe PORT DE PLAISANCE		
<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Vote ouverture 2019</i>
20	Immobilisations incorporelles	175,00
2051	Concessions et droits assimilés	175,00
21	Immobilisations corporelles	7 625,00
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	750,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	2 500,00
2154	Matériel industriel	625,00
2155	Outillage industriel	2 570,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	500,00
2188	Autres	680,00
	Total Général	7 800,00

Budget annexe MARCHE AUX BESTIAUX		
<i>Chap / Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Vote ouverture 2019</i>
20	Immobilisations incorporelles	500,00
2051	Concessions et droits assimilés	500,00
21	Immobilisations corporelles	8 575,00
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	6 075,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	250,00
2188	Autres	2 250,00
	Total Général	9 075,00

Budget annexe ORDURES MENAGERES		
<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Vote ouverture 2019</i>
20	Immobilisations incorporelles	3 750,00
2051	Concessions et droits assimilés	3 750,00
21	Immobilisations corporelles	33 100,00
2128	Autres terrains	5 000,00
2154	Matériel industriel	17 700,00
2157	Agencement et aménagements du mat. et outil. Indus	2 000,00
2182	Matériel de transport	2 250,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 250,00
2188	Autres	3 900,00
	Total Général	36 850,00

Budget annexe TOURISME		
<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Vote ouverture 2019</i>
20	Immobilisations incorporelles	375,00
2051	Concessions et droits assimilés	375,00
21	Immobilisations corporelles	8 825,00
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	320,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	625,00
2184	Mobilier	500,00
2188	Autres	7 380,00
	Total Général	9 200,00

Budget annexe SPANC		
<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>Vote ouverture 2019</i>
20	Immobilisations incorporelles	250,00
2051	Concessions et droits assimilés	250,00
21	Immobilisations corporelles	528,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	528,00
	Total Général	778,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- approuvent l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement des différents budgets,
- autorisent Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

5 - Opération de nettoyage des plages (Annexe 2)

Monsieur le Président propose de renouveler en 2019 l'entretien de l'estran sableux entre Sainte-Marie-du-Mont et Ravenoville et l'entretien des herbues de Sainte-Marie-du-Mont, en collaboration avec la Réserve Naturelle de Beauguillot.

A l'instar des années précédentes, la prestation peut être assurée par les ateliers thérapeutiques du Bon Sauveur et par l'ABEC, relayées par les équipes techniques des communes de Sainte-Marie-du-Mont et de Ravenoville, commune déléguée de Sainte-Mère-Eglise. En 2018, les classes de CM du RPI d'Auvers-Méautis sont également intervenues une journée ainsi que les salariés de l'entreprise Alliance Océane au travers d'un appel à citoyens volontaires avec l'association « Initiatives Océanes », dans le cadre de ses journées de sensibilisation à l'environnement.

L'entretien consiste en une collecte manuelle des macro-déchets, sur environ 10 kms. L'année dernière se sont près de 70 m³ de déchets qui ont été collectés, soit plus du double qu'en 2017.

Dans le cadre du contrat Global de la Côte Est du Cotentin, une aide de l'Agence de l'Eau, pour cette opération dont le coût, pour 2019, est évalué à 7 280 euros TTC (la collectivité ne récupère pas de Fonds de compensation TVA pour cette opération) correspondait à 40% du montant total des dépenses, les années précédentes. Ces financements sont reconduits dans le programme de l'agence de l'eau.

Les dates d'intervention sont envisagées dès le mois de mars, avant et après les marées d'équinoxes, puis 2 fois par mois durant le printemps et l'automne (jusqu'en octobre si la saison touristique est favorable) et jusqu'à 3 fois par mois de juin à fin août.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, :

- décident de la reconduction de cette opération de nettoyage des plages,
- approuvent le plan de financement prévisionnel ci-annexé,
- autorisent Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau ainsi que toutes les subventions mobilisables,
- signent tous les documents se rapportant à cette décision.

6 - Questions diverses